

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 239 approuvant un échange de terrains sis au Plateau du Serpent entre le Territoire et la Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien

n° 239

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date de publication
6 juin 1961

Date du numéro
30 juin 1961

VISAS

La Commission permanente de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu le décret du 29 juillet 1924, organisant le Domaine privé à la Côte Française des Somalis Vu l'arrêté du 8 décembre 1925, déterminant les conditions d'application du décret sus-visé

Vu le projet de contrat portant échange de terrains sis au Plateau du Serpent entre le Territoire et la Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien: Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 30 mai 1961, A adopté dans sa séance du 3 juin 1961 la délibération dont la teneur suit:

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. —Sont approuvées les clauses et conditions du projet de contrat d'échange ci-annexé, passé entre le Territoire de la Côte Française des Somalis et la Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien de Djibouti à Addis-Abeba et concernant des parcelles de terrain sises au Plateau du Serpent

Le Président de la Commission permanent:de l'Assemblée territoriale,OMAR KAMIL WARSAMA.P. le Secrétaire de la Commission permanentede l'Assemblée térritoriale,AHMED HASSAN AHMED.